



Cantine et garde alternée

Par **Lolotte4762**, le **04/09/2018** à **15:49**

Bonjour, rnJ'ai un fils de 7 ans en garde alternée. Je suis obligée de laisser mon fils à la cantine car je travaille. Par contre, le père de mon fils ne travaillant pas, ne veut pas le laisser. Le maire du village a décrété que le paiement de la cantine se ferait mensuellement. Les tickets de cantine ne sont autorisés que deux jours par semaine. Ayant contacté le maire pour lui exposer la situation, il m'a répondu de m'entendre avec le papa pour qu'il laisse l'enfant à la cantine sinon, je dois payer l'intégrité du mois. Est-ce légal ? que puis-je faire car je n'ai pas un gros salaire. C'est le papa qui a la garde principale de l'enfant. Il n'y a pas de pension alimentaire. rnMerci de votre réponse

Par **chris_idv**, le **29/03/2019** à **13:33**

Bonjour, rn rnLa cantine scolaire est une facilité proposée par la mairie aux familles. Si vous décidez d'y avoir recours alors vous devez respecter les règles instaurées par la mairie. rn rnCordialement,